

Les services municipaux aux écoles

(Rentrée 2018 - 2019)



Garderie, accueil périscolaire et étude

La garderie à l'école élémentaire

- Service municipal ouvert :
- de 7 h 30 à 8 h 30
 - de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2018-2019	
7 h 30 - 8 h 30	1.06 € (la séance)
16 h 30 - 18 h 30	2.12 € (la séance)
17 h 30 - 18 h 30 (après étude surveillée)	1.06 € (la séance)
Plafond facturé : 31 € / mois	

L'accueil périscolaire à l'école maternelle

- Service municipal ouvert :
- de 7 h 30 à 8 h 30
 - de 16 h 30 à 18 h 30

Tarifs année scolaire 2018-2019	
Tranche QF Quotient Familial de la Caf	Tarif (à la séance)
0 à 500 €	1.84 €
501 à 1500 €	2.24 €
1501 € et plus	2.96 €
Plafond facturé : 14 séances/mois	

Adhésion au service : en cochant l'option dans le dossier de rentrée ou à la mairie

L'étude surveillée à l'école élémentaire

Deux études surveillées sont proposées :

➤ **CP-CE1 : trois jours**

- Lundi, mardi, jeudi

Etude encadrée par Laure Parrou

➤ **CE2-CM1-CM2 : tous les jours**

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Etude encadrée par Marielle Bahroun

Nombre de séances par semaine	Tarif de la séance
Forfait 4 séances	2.20 €
Forfait 3 séances	2.30 €
Forfait 2 séances	2.50 €
Forfait 1 séance	2.70 €

Inscriptions et modalités de fonctionnement de l'étude surveillée

Uniquement à l'accueil de la mairie :

Aux horaires d'ouverture de la mairie

⇒ Les inscriptions se font par période, de vacances à vacances, pour la durée de la période.

⇒ Les jours d'inscription sont libres, en fonction des disponibilités, mais fixes sur une période donnée.

On peut choisir le nombre de séances (de 1 à 3 pour les CP-CE1 ; de 1 à 4 pour les CE2-CM1-CM2).

⇒ Durant l'étude, l'enfant est sous la responsabilité de l'enseignante (employée par la commune) et ne pourra quitter l'étude qu'à 17 h 30.

Il pourra ensuite rejoindre le service garderie qui sera facturé 1,06 € ou sortir de l'école.



Attention : le nombre de places est limité (12 pour le CP-CE1 ; 15 pour les élèves de CE2-CM1-CM2). Un minimum de 8 inscrits par séance est nécessaire .

Lorsque le nombre d'inscrits atteint les capacités d'accueil, le nouveau demandeur sera prioritaire pour la période suivante.



Restauration scolaire

Inscriptions

Cocher l'option dans le dossier de rentrée scolaire

Tarifs

- Repas élève (tarif normal) : 2.50 €
- Repas élève (tarif réduit : familles ayant trois enfants scolarisés à Beautiran ou PAI (projet d'accueil individualisé) : 2.28 €

A l'école élémentaire

⇒ Self-service

Tous les jours, en classe, l'enseignante fait un appel "cantine" afin de confirmer la présence de l'enfant pour le repas.

A l'école maternelle

⇒ Restauration à table, service par les agents municipaux

Tous les jours, les parents confirment la présence de l'enfant pour le repas, en remplissant le tableau d'appel "cantine"

Menus

Les menus et la liste des allergènes sont affichés aux écoles et consultables en ligne sur le site www.mairie-beautiran.fr



Pour tout renseignement : Mairie : 05.56.67.06.15 ; contact@mairie-beautiran.fr

Centres de loisirs Le Mascaret

Les mercredis et durant les vacances scolaires (exceptées celles de Noël et 15 jours en août), les enfants sont accueillis :

- à l'Ecole d'Ayguemorte-les-Graves pour les 3-6 ans
- au club house de la Plaine des Sports de Beautiran pour les 6-12 ans



⇒ Des activités sportives, artistiques et culturelles ainsi que des sorties sont proposées aux enfants de 9 h à 17 h.

⇒ Un service de garderie est assuré de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h 30.

⇒ Dossier d'inscription à faire, à la mairie, auprès du service Jeunesse sur rendez-vous : 06.35.17.03.59

Inscriptions pour les mercredis et vacances à la mairie, aux horaires d'ouverture

Tarifs juillet 2018 - juillet 2019

Tranche QF <i>Quotient Familial de la Caf</i>	Tarif (journée)	Tarif journée camp
0 à 500 €	4.16 €	20.81 €
501 à 700 €	6.24 €	24.97 €
701 à 1 000 €	8.32 €	29.13 €
1 001 à 1 300 €	10.40 €	33.29 €
1 301 € et plus	13.52 €	37.45 €

La garderie

Tarifs juillet 2018 - juillet 2019	
7 h 30 - 9 h	1.59 € (la séance)
17 h - 18 h 30	1.59 € (la séance)

Le programme des activités des centres de loisirs ainsi que les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie et sur le site www.mairie-beautiran.fr

Paiement des services et réception des factures

*Pour faciliter les démarches des familles, la municipalité a mis en place un Portail Famille accessible sur le site de la commune de Beautiran
www.mairie-beautiran.fr / Accès direct / Portail Famille*

Ce service permet d'accéder à de nombreux services : règlement et consultation des factures de garderie, accueil périscolaire, étude surveillée, restauration scolaire et centre de loisirs.

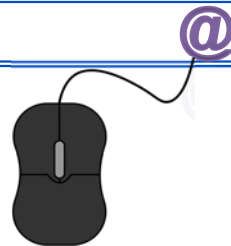
Factures

- Par courriel

Envoi automatique via le Portail Famille

- Par courrier postal

Option à cocher dans le dossier d'inscription



Règlement

- Par carte bancaire

Sur le site de la commune de Beautiran

www.mairie-beautiran.fr / Accès direct / Portail Famille (site de paiement sécurisé Finances Publiques)

Je peux demander l'accès avec un mot de passe pour utiliser ce mode de paiement quand je le souhaite

- Par prélèvement automatique

Document à remplir dans le dossier d'inscription (Contrat de prélèvement et mandat de prélèvement) ou sur demande à la mairie : 05.56.67.06.15 / contact@mairie-beautiran.fr

- Par chèque ou espèces

A l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi : 10 h - 12 h / 14 h - 19 h 30 (18 h durant les vacances scolaires)
- Mardi, mercredi et jeudi : 10h - 12h / 14h - 18h
- Vendredi : 10h - 12h / 14h - 17h

Durant l'été (du 9/07/2018 au 24/08/2018)

Du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 17 h

Mairie de BEAUTIRAN, 12 place de Verdun, 33640 BEAUTIRAN

Tél. : 05.56.67.06.15 - Fax : 05.56.67.26.33

Site internet : www.mairie-beautiran.fr - Courriel : contact@mairie-beautiran.fr